



UNION EUROPEENNE

OSCE, Forum pour la coopération en matière de sécurité N° 968 Vienne, le 17 février 2021

Déclaration de l'Ue sur les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS)

L'Union européenne et ses États membres remercient la présidence du FCS d'avoir inscrit ce sujet important à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui.

Les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) posent de nombreux défis. Ces armes sont faciles à transporter, à dissimuler et à tirer et sont donc très vulnérables au risque de détournement et d'utilisation par des utilisateurs finaux non autorisés, y compris des groupes terroristes. Les MANPADS nécessitent également une attention et une considération particulières compte tenu des pertes de vies humaines et des effets potentiels sur l'aviation civile qu'une utilisation criminelle ou terroriste des MANPADS pourrait entraîner.

Diverses initiatives ont déjà été prises dans le cadre d'enceintes internationales, multilatérales et régionales – dont le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Arrangement de Wassenaar et l'OSCE – pour relever ces défis. Ces initiatives visent plus particulièrement à prévenir et lutter contre les risques de détournement, de transfert illicite et d'accès non autorisé aux MANPADS, via le renforcement de la sécurité des transports, l'amélioration de sécurisation et de la gestion des stocks, la mise en œuvre des procédures nationales de contrôle des transferts, ou encore le développement des échanges d'informations et de la transparence sur les exportations et les importations de ces systèmes.

Une attention particulière a également été portée à la menace posée par ces systèmes vis-à-vis de l'aviation civile. A titre d'exemple, l'Union européenne finance entièrement un projet de sûreté de l'aviation civile en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient (CASE II) dont l'objectif global est de contrer la menace terroriste qui pèse sur l'aviation civile. Ce projet qui est mis en œuvre par la Conférence européenne de l'aviation civile a débuté en 2020 et bénéficie d'un budget de 8 millions d'euros.

Dans le cadre de l'OSCE, les États participants ont reconnu les menaces que font peser la prolifération et l'utilisation non autorisées des MANPADS, en particulier sur l'aviation civile, le maintien de la paix, la gestion des crises et les opérations antiterroristes, et ont adopté des outils et des lignes directrices qui ont contribué à prévenir et à réduire ce risque. Ils se sont engagés à promouvoir l'application de contrôles à l'exportation efficaces et complets des MANPADS, approuvés dans la décision ministérielle de Maastricht n° 8/03 et ont adopté en conséquence les "Principes pour le contrôle des exportations de MANPADS" (FSC.DEC/3/04 du 26 mai 2004, révisé par FSC.DEC/5/08 du 26 mai 2008). Ils ont également adopté en 2006 les «Bonnes pratiques en matière de gestion et de sécurité des stocks de MANPADS».

Ces efforts doivent être poursuivis. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui aidera tous les États participants à identifier les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées à cet égard. En effet, la question des MANPADS devrait être intégrée dans nos efforts actuels de lutte contre les armes légères et de petit calibre (ALPC), la prolifération et le terrorisme. Une attention particulière pourrait être accordée à la démilitarisation des MANPADS et à la destruction des stocks. Les MANPADS devraient également être davantage intégrés dans nos programmes d'assistance technique sur les ALPC et les munitions. Enfin, d'autres orientations spécifiques pourraient également être envisagées et élaborées dans le domaine de la gestion et de la sécurité des MANPADS.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.